à se payer à la cantine ou au restaurant une ration de supplément, l'argent qn'il serait tenté d'employer à boire. Moins on boit, mieux on mange. Et le soldat a besoin d'être bien nourri.

2° Tous les jours, il est généralement libre à 5 heures du soir. Avant sa rentrée à la caserne, qu'il ne passe pas les 3 ou 4 heures, qu'on lui donne pour se reposer, à se fatiguer à de nouveaux exercices, sexuels surtout, aussi fatiguants que ceux qu'il a exécutés à la caserne.

L'alcool et les femmes, voilà le danger du soldat.

3° S'il se sent un jour réellement malade, s'il a un gros rhume, s'il a la fièvre, qu'il n'hésite pas à se présenter le lendemain matin à la visite de son major. Deux craintes l'en empêchent souvent : celle de paraître moins résistant, moins robuste que ses camarades, et de « caler » là où les malins ne bronchent pas ; celle aussi de passer pour un « carotier » aux yeux de son major. Mais le major saura bien distinguer le vrai malade du flegmard qui veut « couper » à quelque corvée. Et la peur de paraître *caler* est un point d'honneur mal placé.

Il ne doit pas se laisser aller ni au découragement ni à la peur, mais il ne doit pas, non plus, être stupidement fanfaron.

La prophylaxie dans la Marine. — De l'armée nous rapprochons la Marine. Elle s'en rapproche, d'ailleurs, d'elle même par la fréquence du péril commun, la tuberculose.

Vaillant a trouvé, que en dix ans, il y a eu à l'hôpital maritime de Brest 1.119 décès dont 506 par tuberculose, c'est-à-dire près de 50 p. 0/0. Beaucoup de jeunes officiers sont forcés, au bout de quelques années, d'abandonner leur carrière, par suite de contamination tuberculeuse.

Sans doute, on prend aujourd'hui des précautions sérieuses pour prévenir l'extension du fléau. Tout homme suspect de tuberculose est exclu de l'inscription maritime. Avant un embarquement un peu long, le médecin en chef visite tous les hommes du bord.

Mais combien de mesures restent à prendre !

Eviter l'encombrement des navires, qui est tel actuellement que nulle part, en aucune maison si insalubre fût-elle, on n'a de pareils exemples de surpeuplement.

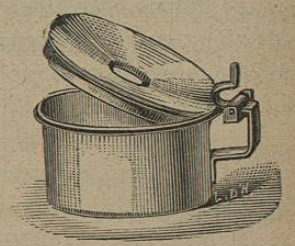

Fig. 26. — Crachoir hygiénique pour chambre de malade.

Aménager les hôpitaux maritimes pour le traitement des tuberculeux ou mieux créer des colonies sanitaires, édifier des sanatoria pour les réformés par tuberculose, afin d'éviter à leur retour au foyer la contamination familiale.

Pour enrayer l'extension de la tuberculose dans la marine, M. Vincent a encore proposé : en ce qui concerne le recrutement des officiers, d'éliminer rigoureusement, à l'entrée, tout candidat ayant des poumons suspects, et de retarder la limite d'âge de deux ans.

Mais ce qu'il faudra surtout poursuivre, ce sont les habitudes d'immoralité du marin. On peut dire de ces habitudes ce qu'on a dit de l'alcoolisme : elles font le lit de la tuberculose.

Parlerons-nous maintenant d'autres groupements, les ports, les douanes, les gardiens de la paix, les omnibus, les chemins de fer, etc., où la phtisie se propage avec une redoutable facilité ? Sans entrer pour chacun d'eux, dans de longs détails, quelques mots ne nous semblent pas inutiles.

La prophylaxie dans l'Administration des postes. — Ainsi, en ce qui concerne les postes, sait-on que pendant le deuxième trimestre de 1897 par exemple, les agents du personnel parisien ont eu 15 cas de tuberculose pour 100 d'affections respiratoires, alors que les sous-agents ou facteurs n'en avaient que 10 p. 0/0 ? Le personnel des bureaux enfermé dans des locaux exigus, mal ventilés, mal éclairés, toujours soigneusement calfeutrés, par suite des exigences de quelques vieux employés podagres et rhumatisants, respire toutes les poussières soulevées par le va-et-vient du public et se tuberculise à l'envie. Le Dr Gremer a établi que plus un employé séjourne dans un bureau, plus il est exposé à contracter la tuberculose ; le pourcentage de la tuberculose par rapport aux autres maladies des voies respiratoires est de :

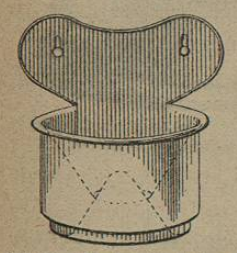

Fig. 27. — Crachoir hygiénique pour Administrations.

Commis.....	44 p. 0/0
Sous-agents Facteurs...	30 —
Chargeurs.....	9 —

Tout le monde sait ce qu'il faudrait faire pour diminuer une telle extension bacillaire : amélioration des locaux ; habitudes d'hygiène, surveillance médicale ; élimination des employés tuberculeux... Tout le monde le sait : mais l'initiative reste à prendre.

Dans les douanes, dans le corps des gardiens de la paix. — Dans le personnel des douanes, dans le corps des gardiens de la paix, on a fait des constatations tout aussi alarmantes... Chez les gardiens de la paix, par exemple, la mortalité tuberculeuse est de 62 pour 10.000, chiffre considérable si l'on songe qu'il s'agit d'un corps d'élite, comportant un examen médical d'entrée, et composé d'hommes déjà sélectionnés par le service militaire.

Dans les grandes administrations, les bureaux, les théâtres, les magasins. — Les bureaux des grandes Administrations publiques (Banque de France, Crédit Foncier, Comptoir d'Escompte, autres établissements de Crédit, etc.), les grands magasins, les théâtres, etc., sont de véritables nids à bacilles et des foyers de propagation tuberculeux.

Nous avons eu, par exemple, la curiosité de prélever un soir de la poussière dans une loge d'un de nos théâtres subventionnés : Inoculée à trois lapins, cette poussière recueillie en a tué deux.

On connaît la fin malheureuse de la pauvre chèvre du Châtelet. Elle tenait un rôle important dans une féerie de ces dernières années. En vain la supposait-on réfractaire à la tuberculose. Elle mourut phtisique avant que le succès de la pièce fût épuisé.

Je me rappelle aussi qu'autrefois, étant le médecin d'un directeur de théâtre très important, ce dernier m'a avoué qu'un grand nombre d'artistes, de machinistes, de jeunes ouvreuses succombaient de la poitrine. Aussi n'engageait-il plus, par mesure de prudence, que des ouvreuses ayant dépassé 30 ans. Ces grands théâtres, avec leur manque de lumière solaire, avec leur profusion de tentures et leur mode de balayage, sont bien faits pour propager la tuberculose.

Il y aurait donc, dans tous ces locaux publics où un grand nombre d'employés sont réunis, où la poussière s'accumule si facilement et se soulève de même, tout un ensemble de

précautions à prendre. Elles concerneraient la visite fréquente du personnel au point de vue pulmonaire, le traitement privé et l'éloignement des employés atteints, l'amélioration de tous ces locaux au point de vue de la ventilation et de la lumière, enfin leur mode de balayage et de nettoyage quotidien qui laisse fort à désirer et qui est dangereux par les poussières qu'il remue.

La prophylaxie de l'enfance et de l'adolescence, à l'école, au lycée, au couvent, etc... — C'est surtout vis-à-vis de l'enfance et de l'adolescence qui sont plus aptes à l'invasion tuberculeuse et qui constituent, pour la Patrie, la réserve de l'avenir, et l'espoir de demain, que la sollicitude des pouvoirs publics devrait s'exercer en matière d'hygiène.

Assurément, la France, depuis un quart de siècle, a fait beaucoup pour l'enseignement, en particulier pour l'instruction primaire. Les écoles se sont multipliées : les plus récentes témoignent d'un juste souci de l'hygiène, d'une disposition architecturale conforme aux données de la science moderne. Mais si, dans cet ordre d'idées, beaucoup a été fait, beaucoup malheureusement reste à faire.

Les *desiderata* de l'hygiène scolaire sont nombreux.

Le Dr Gust. Weil en a signalé quelques-uns :

a) La surveillance hygiénique des lycées n'est pas confiée à leurs médecins. Ceux-ci ont en effet un rôle plutôt curatif que palliatif, et nulle autorité en matière d'hygiène.

b) L'emplacement de quelques lycées de Paris les met déjà en mauvaise posture hygiénique. Le vice-recteur de l'Académie de Paris a démontré que ces établissements sont moins bien partagés au point de vue de l'espace que ceux des

petites villes. Les lycées de Paris sont très insuffisants pour la population à desservir. Berlin offre cinq fois plus de ressources.

Les deux causes qui imposent au milieu scolaire un cachet de gravité tout spécial sont les suivantes :

1° Le milieu scolaire est composé d'une population jeune, débile, réceptacle favori des germes infectieux qui y rencontrent un merveilleux terrain de culture.

2° Le milieu scolaire est le point central où convergent tous les groupements partiels.

A l'école on devrait (et on commence heureusement à le faire) inculquer aux enfants, et par le livre et par l'exemple, les notions les plus urgentes de l'hygiène et de la prophylaxie des maladies infectieuses. Le crachoir, là comme nulle part, n'existe.

Il y aurait lieu de créer une assistance médicale scolaire, qui serait à la fois chargée de la surveillance de l'école au point de vue de l'hygiène et des soins à donner aux enfants malades pauvres et pour les guérir et pour qu'ils ne deviennent pas, par un retour prématuré à leur classe, avant guérison complète, des agents de contage pour leurs camarades.

Par conséquent, instruction médicale essentielle des élèves et du personnel, installation de crachoirs, bien comprise, faciles à désinfecter, meilleure aération des classes, excellente nourriture pour les internes, surveillance sanitaire des enfants, contrôle après maladies contagieuses, tels sont les *desiderata* de l'hygiène scolaire qu'il faudrait combler au plus vite.

Dans les couvents, les cloîtres, les séminaires où la séden-

tarité est unie à l'encombrement, la phtisie fait de grands ravages.

« Laennec, rapporte le Dr Robert Teutsch, raconte qu'il était à Paris le médecin d'un couvent où toutes les sœurs devinrent phtisiques pendant dix ans, sauf celles qui avaient soin du jardin et la sœur tourière...

« Bergeret, d'Arbois, a vu aussi un couvent décimé par la phtisie.

« Trop souvent dans la communauté, l'hygiène est un vain mot. Bien plus, il est interdit d'en parler. Dans les cellules il n'y a pas plus de place pour l'air et la lumière, que pour les mouvements actifs du corps. »

La tuberculose à l'atelier. — La phtisie est extrêmement fréquente chez les ouvriers qui travaillent dans l'air confiné d'un atelier.

Le représentant des ouvriers prud'hommes, au conseil de Surveillance de l'Assistance Publique, disait un jour en séance : « Il est des ateliers où il y a devant l'établi la place du phtisique. Quand l'un ne peut plus venir l'occuper, son successeur est prêt et ainsi se succèdent en un même lieu plusieurs séries d'ouvriers contaminés par leurs prédécesseurs. »

A l'Imprimerie Nationale, sur 1.300 ouvriers typographes, conducteurs de machines et autres, une bonne moitié travaille dans une pièce du sous-sol, sans air, sans soleil, presque sans lumière. Le matin, peu avant l'arrivée des ouvriers, on époussette avec des plumeaux les casiers à caractères, et les malheureux commencent leur journée dans cette atmosphère meurtrière. Les crachoirs sont inconnus. Les murs et

les plafonds sont noircis par la saleté et n'ont pas été blanchis depuis dix ans.

Nous avons soigné plusieurs de ces ouvriers ; ils nous ont affirmé que 25 o/o de leurs camarades mouraient poitrinaires. Et cela se comprend du reste, quand on se rend compte des conditions déplorables dans lesquelles ces malheureux vivent.

Ainsi, voilà un établissement exploité par l'Etat, et où les précautions élémentaires ne sont même pas prises. Il devient logique, dès lors que l'Etat ne peut se montrer exigeant vis-à-vis des particuliers, des grands manufacturiers, des gros entrepreneurs qui ne se gênent pas, du reste, pour confiner leurs ouvriers dans des réduits infects et malsains.

Il y a plusieurs années, j'ai soigné 15 ouvriers sur 50 qui ont été bacillisés successivement dans une fabrique de bicyclettes. Le patron ne s'est décidé à prendre les mesures de désinfection de l'atelier meurtrier, que le jour où son fils aîné fut atteint lui-même du mal.

Ces tristes observations se renouvellent fréquemment dans les usines, les mines et dans les grandes entreprises générales, où la surveillance médicale et hygiénique fait totalement défaut.

La prophylaxie serait pourtant assez simple : elle consisterait à se souvenir que l'ennemi, c'est le crachat, et à tout employer pour l'empêcher de nuire.

Empêcher l'ouvrier de cracher par terre, lui donner un crachoir de poche, multiplier en outre les crachoirs contenant un liquide antiseptique dans tous les ateliers ; au balayage à sec, qui n'est qu'une substitution des poussières

d'une place dans une autre, substituer le balayage humide ; tant que le bacille reste en milieu humide, il est inoffensif.

Prophylaxie dans les moyens de transport (omnibus, chemins de fer, bateaux etc...). — Dans tout omnibus, dans les bateaux, dans les bureaux d'attente est affiché l'avis suivant :

Afin d'éviter la propagation des maladies contagieuses, surtout de la tuberculose, il est expressément interdit aux voyageurs de cracher sur le paquet. (Décision de M. le Préfet de Police du 23 juin 1898, prise sur la proposition du conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine.)

Le conseil d'hygiène de 1901 a émis le vœu qu'il soit strictement veillé à l'observation de l'ordonnance de police, enjoignant aux conducteurs des voitures en station terminus, de baisser la glace du fond du véhicule pour aérer le compartiment d'intérieur. Il serait à désirer que le public fût prévenu par affiche de cette ordonnance sagement préventive pour en surveiller l'exécution.

J'ai signalé, il y a déjà dix ans, le danger que présente, au point de vue de la contagion tuberculeuse, les chemins de fer, les salles d'attente, les quais des gares, etc.

Mon attention avait été attirée sur ce mode de transmission de la tuberculose par l'observation de plusieurs voyageurs de commerce qui, sans contact avec d'autres tuberculeux, se sont bacillisés uniquement en séjournant et en passant des nuits dans les compartiments de chemins de fer.

Je prélevai, au hasard de mes voyages, des poussières dans un grand nombre de ces compartiments, sur tous les réseaux français, en 3e comme en 1re classe. Et je soumis ces

poussières à des examens bactériologiques, en même temps que je procédais à des inoculations expérimentales.

Je n'ai pas pris la peine de compter le nombre d'agents pathogènes contenus dans chaque échantillon de ces poussières. Ce que j'ai pu constater comparativement, c'est que les compartiments de première et de deuxième classes renfermaient un plus grand nombre de germes que les wagons de troisième classe. Quant aux bacilles trouvés dans ces poussières, ou développés dans mes cultures, j'ai trouvé surtout les différentes variétés de streptocoques et de staphylocoques, rarement des bâtonnets ressemblant aux bacilles de Koch : je n'ai jamais pu obtenir avec ces débris des cultures pures de ces bacilles.

Par contre, il m'a été facile de démontrer par l'inoculation la présence de ces bacilles. J'ai inoculé les poussières suspectes à 160 lapins : 7 succombèrent de phtisie ; 132 de maladies septiques variées.

Le Dr Petri, qui a fait des expériences sanitaires en Allemagne, arrive aux résultats suivants : sur 117 cobayes inoculés avec des poussières ramassées dans les différents wagons, 45 succombèrent de maladies infectieuses variées (péritonites, œdème malin, abcès ou tétanos) et trois devinrent tuberculeux.

Mes observations cliniques ne sont pas moins concluantes.

J'ai rappelé autrefois le cas de sept jeunes Allemands qui, ayant fait ensemble un long voyage dans le même compartiment, devinrent tous tuberculeux.

J'ai soigné beaucoup de voyageurs de commerce qui devinrent tuberculeux sans qu'on puisse incriminer chez eux ni l'hérédité, ni d'autres voies de contage que leurs fréquents voyages en chemin de fer....

Heureusement la lutte anti-tuberculeuse commence à s'organiser dans les compagnies.

Dans les gares est affichée l'ordonnance du 15 novembre 1846, modifiée par le décret du 1er mars 1901 où l'article 58 dit qu'il est défendu de cracher ailleurs que dans les crachoirs disposés à cet effet.

On se rappelle que récemment le Nord en fit installer dans sa gare de Paris. L'éducation du public reste à faire : car il ne s'en sert guère : les 18, 19 et 20 octobre 1901, il fut procédé à un relevé exact que le Dr Périer, médecin de la Compagnie, communiqua à l'Académie de Médecine. Auprès de deux crachoirs installés dans la gare du Nord à Paris, 3.010 personnes ont passé devant les crachoirs, 42 ont craché par terre, et 6 seulement dans les crachoirs.

La Compagnie fait plus. Elle a 40 employés et chacun a un carnet de santé individuel avec un appendice d'hygiène particulière à la fonction de l'employé, aux crachats à l'alcoolisme.

La même Compagnie a interdit le nettoyage à sec dans les bureaux, et les bureaux sont désinfectés annuellement, et en plus dès qu'un cas de tuberculose y est signalé.

La prophylaxie de la tuberculose dans les Chemins de fer se résume donc dans les mesures suivantes : Multiplication des crachoirs dans les gares ;

Nettoyage des planchers des wagons et des salles d'attente par balayage humide ;

Lavage quotidien à grande eau des quais d'embarquement ;

Surveillance médicale du personnel.

La question des logements insalubres. — La « contagion de la tuberculose par les appartements », quel chapitre d'hygiène !

C'est toujours la même histoire, chaque fois qu'il est possible d'en découvrir la trame.

Une famille loue un appartement. Au bout de quelques mois, l'un de ses membres meurt de tuberculose. On cherche le foyer de contagion, il est tout près : c'est l'appartement lui-même, qui quelque temps avant, avait été contaminé par un tuberculeux.

Le nombre de « locataires », qui sont ainsi les victimes de leur appartement et de la complicité criminelle des propriétaires, est certainement effrayant dans les grands centres.

« Dans combien de cas, dit le Dr H. Gonzalve Menusier, la phtisie n'est-elle que le résultat de l'installation dans un logis antérieurement habité par des phtisiques ? Habiter avec des tuberculeux est dangereux, mais succéder dans un local à des tuberculeux ne l'est pas moins. Et dans le premier cas, au moins connaît-on le péril et peut-on s'en préserver ; dans le second cas, on l'ignore et l'on ne prend aucune précaution. »

Il y a environ dix ans, j'ai soumis au Conseil municipal de Paris, une proposition que le Conseil a étudiée dans une de ses séances et a renvoyée à une commission d'examen. C'est d'obliger tous les propriétaires de faire désinfecter par nos étuves municipales tous les appartements, chaque fois qu'il y a changement de locataires. De cette façon, on diminuerait singulièrement le taux des maladies contagieuses, et surtout de la tuberculose. Comme cela se passe presque toujours, quand il ne s'agit pas de politique militante, cette proposition continue à dormir dans un carton de l'Hôtel-de-Ville.

Si l'on consulte, comme l'a fait le Dr Menusier, le casier sanitaire des habitations de Paris, qui existe à la préfecture de la Seine, casier tenu quotidiennement et où chaque maison est représentée par un feuillet imprimé indiquant les détails de sa situation sanitaire, on constate qu'il y a des maisons qui sont de véritables foyers d'infection tuberculeuse, puisque tant de décès par tuberculose s'y sont produits dans un espace de... et que durant un délai de..., on a été forcé de pratiquer tant de fois la désinfection. En outre, les travaux faits au service du casier sanitaire de la ville de Paris par le personnel, ont aussi cette conclusion ; ce sont les maisons de six étages qui présentent les plus grandes proportions de décès par tuberculose. La proportion est la suivante :

Maisons à six étages : pour 100 habitants, 2,45 de décès tuberculeux.

Maisons à trois étages. pour 100 habitants, 1,61 p. o/o

Proportion par total de décès par maladies contagieuses :

Maisons à six étages : 3,08 p. o/o

Maisons à trois étages : 2,60 p. o/o.

Contre ce mode de propagation de la tuberculose par les appartements, quelles mesures de prophylaxie devrait prendre l'Etat ?

Il en est une, tout d'abord, qui s'impose d'urgence : ce serait d'assimiler légalement la tuberculose aux maladies contagieuses désignées par la loi du 30 novembre 1892, dont la déclaration est obligatoire.

Conséquemment, la loi sur la santé publique devra rendre obligatoire la désinfection des appartements laissés vacants par suite du départ ou du décès de tuberculeux.

La commission des logements insalubres (il existe un

corps constitué qui répond à cette désignation) a beaucoup à faire. Il est regrettable qu'elle ne fasse pas davantage.

On doit demander :

1° La nomination, à Paris, de médecins inspecteurs des habitations, lesquels dépendraient de la Préfecture de la Seine et seraient placés sous la direction d'un médecin inspecteur général de la santé publique.

2° Une organisation sanitaire qui serait étendue à toute la France et dont le chef, pour chaque département, ne relèverait que du Ministère de l'Intérieur, sinon d'un ministère spécial de la santé publique.

3° La constitution obligatoire d'un « Livre Sanitaire » pour chaque maison d'habitation.

4° Il convient de favoriser l'œuvre d'édification des maisons ouvrières à bon marché, ayant pour but d'empêcher le surpeuplement qui est si désastreux pour la famille de l'ouvrier et qui est l'un des agents actifs de la propagation tuberculeuse chez les prolétaires.

5° Enfin, il est bon que chacun fasse, à ce point de vue, son éducation : qu'il recherche les appartements bien exposés, pourvus d'air et de lumière, faciles à nettoyer, avec des « w.-closets » convenables, l'eau de source, qu'il fasse une enquête, avant de louer un logement, sur son état sanitaire, afin de savoir s'il a été récemment habité par des tuberculeux, désinfecté, etc... C'est à l'opinion publique, c'est à chacun qu'il appartient de se montrer exigeant quand il s'agit de sa santé et de celle de sa famille : ça n'est qu'à ce prix qu'on vaincra l'inertie des pouvoirs publics et la résistance intéressée des propriétaires.

Alcoolisme et tuberculose. — Mais toutes ces mesures

de prophylaxie concernant la famille et les diverses collectivités resteront sans effet tant que la législation aidée de l'initiative privée et de l'éducation publique n'aura pas atteint un autre fléau, agent principal de la phtisie : nous voulons parler de l'alcoolisme. C'est l'alcool qui, en préparant la débilité de l'organisme, crée sa réceptivité pour l'invasion bacillaire. C'est l'alcool qui abâtardit la race, frappe l'individu non seulement dans sa résistance propre, mais encore dans sa descendance, et qui, de l'athlète en apparence le mieux taillé, du sujet le mieux portant, fait en quelques années un candidat à la tuberculose.

Remarquons que toute ces questions sociales, logements ouvriers, alcoolisme, tuberculose, se tiennent : « Le taudis, disait Jules Simon, est le pourvoyeur du cabaret. »

Et le cabaret, pourrait-on dire, est le pourvoyeur de la phtisie.

Il y a cinquante ans, la France occupait avec l'Italie le dernier échelon de l'échelle alcoolique ; aujourd'hui elle est au premier.

En 1875, on consommait 30.000 hectolitres d'alcool.

En 1897, 310.000 hectolitres. En vingt-cinq ans, la consommation avait donc été décuplée.

En 1898, on consommait en France plus de 5 litres d'alcool par tête.

Or la consommation alcoolique et la léthatité tuberculeuse suivent partout des courbes superposables.

C'est le Dr Baudran (de Beauvais) qui arrive aux résultats suivants :

Décès par tuberculose sur 10.000 habitants.	Consommation annuelle de litres d'alcool par habitant.
—	—
30 à 40	12,47
40 à 50	15,21
50 à 60	14,72
70 à 80	16,36
80 à 90	17,16
Plus de 90 décès	50,70

Le Dr Brunon (de Rouen) rapporte que sur 16 tuberculeux vus par lui en consultation, 11 étaient alcooliques ; les 11 alcooliques sont morts ; des 5 autres, 2 sont morts, 2 guéris, 1 amélioré.

Le Dr de Lavarenne, au Dispensaire de la rue Haxo, à Belleville, trouve sur 32 hommes atteints de tuberculose, 26 alcooliques, c'est-à-dire 30 p. 0/0.

Le Dr Jacquet, se fondant sur des statistiques considérables, établies tant en France qu'à l'étranger, montre que la mortalité, dans les professions où l'on consomme le plus d'alcool, dépasse de deux ou trois fois la moyenne de la mortalité générale.

Pour lutter contre l'envahissement croissant de l'alcoolisme, les corps savants, les sociétés de médecine, les conseils d'hygiène ont émis depuis longtemps les vœux les meilleurs.

Lancereaux, le 26 février 1895, propose à l'Académie, pour lutter contre l'alcoolisme facteur de tuberculose, de :

1° Réduire dans une forte proportion le nombre des cabarets.

2° Rendre aussi faible que possible l'impôt sur le cidre et la bière, sans se désintéresser entièrement de la qualité de ces boissons.

3° Imposer le vin d'une façon modérée et s'opposer aux falsifications qui peuvent le rendre nuisible.

4° Surélever l'impôt sur l'alcool de boisson et livrer à la consommation ce produit débarrassé autant que possible de toutes ses impuretés.

5° Interdire la consommation des boissons généralement connues sous le nom d'amers, d'apéritifs, etc... Les huiles essentielles qu'elles renferment ont une action pernicieuse sur l'organisme et comptent dès maintenant parmi les principales causes de dépopulation et d'appauvrissement physique de notre pays.

Depuis le 1er janvier 1901, les nouvelles mesures dites de dégrèvement des boissons hygiéniques sont appliquées.

Les vins ne paient plus qu'un droit de circulation de 1,50 par hectolitre ; les cidres et poirés de 0,80 centimes ; les bières, 0,25 centimes de droit de fabrication par 2 hectolitres.

Par contre, les eaux-de-vie, liqueurs, paient 2.220 francs par hectolitre (soit 63,50 d'augmentation). C'est encore insuffisant. En Angleterre et en Russie, les droits sont encore sensiblement plus élevés.

Espérons qu'avec l'application de la loi nouvelle, l'alcoolisme va enfin diminuer en France. Alors, on pourra espérer une diminution parallèle de la tuberculose. Car, ainsi qu'on l'a dit, c'est *l'alcool qui fait le lit de la tuberculose.*

RÉSUMÉ

Nous voyons que la prophylaxie de la tuberculose est une question de grave importance, mais complexe, qui demande la collaboration de toutes les bonnes volontés : des pouvoirs

publics, pour protéger par des lois efficaces la santé publique et imposer aux administrations, aux collectivités, à tous les milieux sociaux, qui sont presque toujours des foyers de contagion bacillaire, des mesures de précaution et des prescriptions d'hygiène appropriées aux données de la science moderne. Quand il s'agit de santé publique, l'exemple doit venir de haut, et il faut savoir imposer ce que l'opinion, un peu retardataire, n'accepte que d'emblée. Il faut aussi le concours de l'individu, de l'initiative privée mieux éclairée, consciente de ses devoirs et de ses droits. A cet égard, on doit répandre partout les mesures d'hygiène. La croisade anti-tuberculose doit se prêcher par le livre, par la parole, par l'affiche, à l'école, au théâtre, au Parlement. Il faut que chacun sache comment se gagne et comment s'évite la plus répandue, la plus meurtrière, mais aussi la plus évitable et la plus curable des maladies chroniques.

Si les pouvoirs publics doivent protéger l'individu, ils ne le pourront vraiment que le jour où ils s'adresseront à des individus prêts à se protéger eux-mêmes.

Education populaire ;

Amélioration du prolétariat ;

Lutte antialcoolique.

C'est à ces trois termes que, de plus en plus, doit se réduire, c'est sur ces trois articles que doit se concentrer toute la lutte antituberculeuse.